

EXTRAIT DE LA CLASSIFICATION 2019 DES AGENTS DE DÉMOULAGE

Famille Appellations	Critères	Nature des constituants	Sécurité feu	Utilisateurs/Environnement		
				Hygiène	COV	Biodégradabilité
<b>VÉGÉTALE</b>						
Pur végétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration en constituants végétaux &gt; 95 %</li> <li>Aucun pictogramme de danger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triglycérides et esters d'origine végétale</li> <li>Appellation disponible avec le logo <i>Excellence Synad</i>: constituants utilisés exempts par nature de B[a]P</li> </ul>	●●	●●●●	●	●
Émulsion d'huile végétale*	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration en constituants végétaux &gt; 95 % dans la phase huileuse</li> <li>Aucun pictogramme de danger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triglycérides et esters d'origine végétale + eau</li> <li>Appellation disponible avec le logo <i>Excellence Synad</i>: constituants utilisés exempts par nature de B[a]P</li> </ul>	●●	●●●●	● à ○	●
Végétal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration en constituants végétaux &gt; 75 %</li> <li>Aucun pictogramme de danger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triglycérides et esters d'origine végétale avec ou sans solvant **</li> <li>Appellation disponible avec le logo <i>Excellence Synad</i>: constituants utilisés exempts par nature de B[a]P</li> </ul>	●● à ○	●●●● à ○●○●	● à ○	●
<b>BASE VÉGÉTALE</b>						
Sans solvant **	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration en constituants végétaux &gt; 50 %</li> <li>Aucun pictogramme de danger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triglycérides et esters d'origine végétale et huile pétrolière, sans solvant **</li> </ul>	●●	●●●● à ●●○●	●	○
Avec solvant **	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concentration en constituants végétaux &gt; 50 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Triglycérides et esters d'origine végétale avec solvant **</li> </ul>	○	●●●○ à ○●○●	○	●

\* Pour les émulsions, il existe des concentrés à diluer. Dans le cas des concentrés végétaux, le test de biodégradabilité sera fait sur le concentré.

\*\* Le terme solvant désigne les solvants pétroliers.

● Favorable ○ Défavorable

Le tableau présenté ici à titre d'illustration est un extrait du tableau publié dans le document Classification 2019 des agents de démolage réalisé par le Synad. Le document ainsi que la version complète de ce tableau sont à retrouver sur [www.synad.fr](http://www.synad.fr).

référentiel réglementaire, nous avons entrepris de revoir cette classification, avec l'aide de l'INRS, de la Carsat et de la Cramif », explique Yves Adam, secrétaire général du Synad. La nouvelle classification a été réalisée suivant la composition chimique et selon certains paramètres physicochimiques. Elle s'accompagne de critères d'information sur la santé, la sécurité incendie et l'environnement. Ainsi, elle met en évidence les agents de démolage exempts de B[a]P et propose systématiquement des solutions de substitution, notamment pour ceux à base d'huiles recyclées/régénérées. Car l'objectif est bien l'abandon progressif de ces dernières. « Cette nouvelle classification va dans le bon sens, estime Catherine Hédouin-Langlet. Elle est plus claire, plus représentative et elle a été à l'origine d'un travail important sur les formulations pour réduire la présence de B[a]P... mais ce sont des produits souvent plus chers, il y a donc un gros travail d'explication à mener. » « Cette nouvelle classification est plus lisible. Elle doit aider les utilisateurs à choisir les produits les moins dangereux », complète Bruno Courtois.

D'ailleurs, les acteurs de terrain commencent à prendre conscience de l'intérêt de faire les bons choix. « Ces dernières années, on a rencontré beaucoup moins de produits contenant du B[a]P. Certains grands groupes du BTP commencent à se pencher sur le sujet en inscrivant dans leurs cahiers des charges, lors des appels d'offres, des aspects liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement pour les agents de démolage. On va dans le bon sens, même si le réseau prévention aurait souhaité que l'on retire totalement les produits à bases d'huiles recyclées », conclut Isabelle Lacassagne. ■

1. Syndicat national des adjuvants pour bétons et mortiers.

2. Résultats obtenus à partir de prélèvements réalisés entre mars 2013 et avril 2018.

Delphine Vaudoux

En savoir plus



■ Agents de démolage des bétons. ED 6394, INRS.

À télécharger sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)